

EDITO



Depuis 1993, le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin acquiert à l'amiable des sites naturels à forte valeur patrimoniale, essentiellement représentés par des landes et des tourbières.

Le Conservatoire privilégie depuis fort longtemps l'acquisition sur le Plateau de Millevaches (472 hectares acquis sur les 730 que nous possédons dans la région), plus

particulièrement sur le site Natura 2000 de la Haute-Vézère sur lequel nous possédons 355 hectares.

Les baux (emphytéotiques et/ou civils) et les conventions de gestion complètent bien notre dispositif foncier puisque sur 1618 ha conventionnés ou loués dans la région, 820 le sont sur le Plateau de Millevaches dont 173 sur la haute-Vézère.

Un des espaces phares du site Natura 2000 est sans ambiguïté le complexe des landes et tourbières de Marcy, du Pont la Pierre et de l'Etang de Chabannes, situés sur les communes de St Merd les Oussines et de Tarnac. Nous en gérons plus de 140 hectares dont 114 sont notre propriété.

Sur ces dernières, dans les mois à venir, nous déposerons auprès du Conseil régional une demande de classement en Réserve Naturelle Régionale (RNR) afin d'augmenter nos capacités de restauration du patrimoine naturel de ce site emblématique. Ce statut nous permettrait de renforcer nos actions avec un double avantage : poursuivre et intensifier notre travail de conservation du patrimoine naturel avec les usagers locaux (agriculteurs, entreprises de travaux...) sans apporter pour autant de contraintes supplémentaires.

Mars 2012

Numéro 6

LES LANDES : SAUVONS LES DERNIERS SANCTUAIRES !

Autrefois, les landes sèches recouvraient tous les puy de la Haute-Vézère, s'imposant sur près de 70% du territoire, contre moins de 6% aujourd'hui. Nées des défrichages successifs survenus depuis le Moyen-Age, puis des cultures de seigle ou de sarrasin, elles se sont ainsi installées sur des sols pauvres. Nos ancêtres les utilisaient comme parcours, menant les brebis au pâturage. Le paysage était alors très ouvert, de couleur brune virant au rose l'été.

Malheureusement, à la suite des nombreuses déprises agricoles, ces parcours ont été brutalement abandonnés au siècle dernier. Certaines zones se sont boisées naturellement ou artificiellement. Considérées comme des milieux peu productifs encore aujourd'hui, les landes sont également menacées par la transformation en prairie.

Qualifié d'intérêt communautaire par l'Europe, cet habitat abrite pourtant des espèces végétales et animales remarquables, certes peu nombreuses, mais qui sont spécifiques. Outre l'habituelle callune, la bruyère ou la myrtille, on peut y observer des oiseaux à l'écologie exigeante : la Pie-grièche grise, le Circaète, l'Engoulevent, etc... D'ailleurs le Conservatoire vous invite le 4 juillet à une sortie ornithologique crépusculaire sur les Landes d'Ars. Il s'agit du plus vaste ensemble (27 ha) parmi les rares morceaux de landes encore présents sur la Haute-Vézère.

Grâce à Natura 2000, le CEN Limousin et ses partenaires œuvrent à la restauration de ces landes, comme celle du Puy de Razel à Pérols-sur-Vézère. Depuis quelques années, plusieurs bûcheronnages successifs ont permis de rouvrir une vingtaine d'hectares. La mise en place d'une clôture fixe est à présent en cours, afin de permettre le retour du pâturage ovin.

Il faut donc espérer que les efforts de conservation l'emporteront sur les menaces, afin que l'on puisse continuer à profiter de ce riche patrimoine local devenu original par sa rareté.

HAUTE-VEZERE INFO

SOMMAIRE

Edito	1
Les landes : sauvons les derniers sanctuaires !	1
Bilan de l'animation natura 2000	2
Histoire d'un contrat natura 2000	2
Le pont la pierre	4
Chartes natura 2000	4

BILAN DE L'ANIMATION NATURA 2000

Afin de conserver les 11 habitats et 10 espèces d'intérêt communautaire présents sur la Haute-Vézère, trois outils adaptés au site sont mis à la disposition de tous : les Mesures Agro-Environnementales territorialisées à destination des agriculteurs, les Contrats Natura 2000 pour les autres surfaces non-agricoles, et la Charte Natura 2000. Cette dernière est désormais disponible à la signature par tous les titulaires de droits réels et personnels. Il s'agit d'un guide des bonnes pratiques qui comporte des recommandations et des engagements peu contraignants. En contrepartie, elle peut apporter certains avantages fiscaux et certaines aides publiques.

En ce qui concerne les MAEt, plus de 40 dossiers ont été engagés depuis 2007, correspondant à 47% de la surface agricole utile du site. Quant aux Contrats Natura 2000, ils ont permis la restauration et le maintien de près de 320 ha d'habitats patrimoniaux depuis 2003. Il s'agit essentiellement de travaux de bûcheronnage, mais aussi de pose de clôture pour un total de presque 30 km ! A ce jour, grâce à la démarche Natura 2000, plus de la moitié de la surface des habitats d'intérêt communautaire du site sont gérés conformément au Document d'Objectifs. D'autres actions sont en cours ou en projet.

RESTAURATION D'UNE LANDE SECHE SUR LE SITE DE CHABANNES

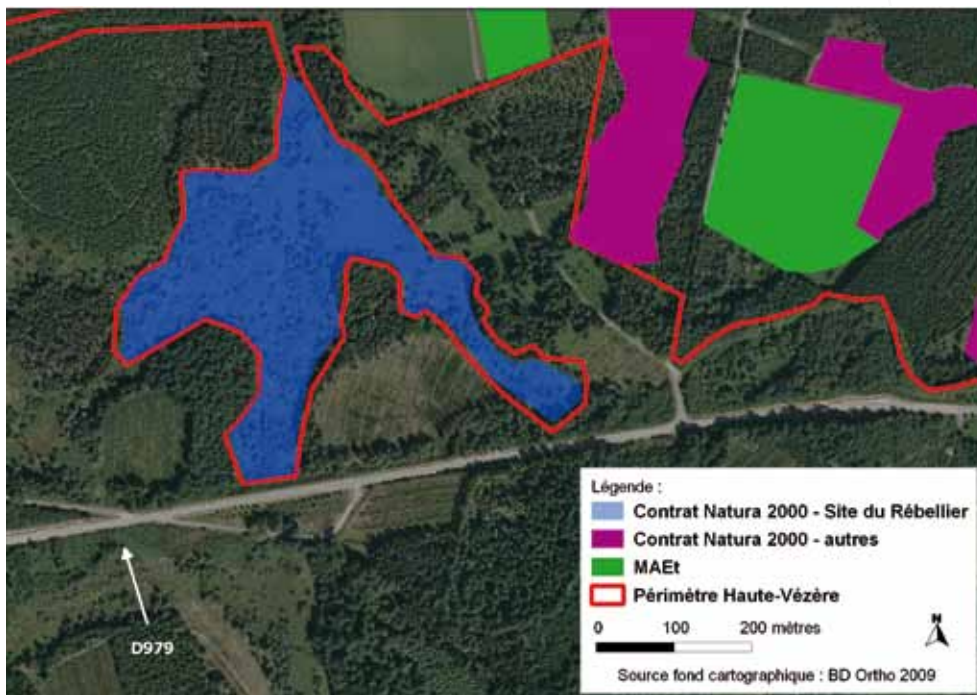


L'outil Natura 2000 nous permet d'intervenir uniquement sur les habitats et les espèces inscrits dans les deux Directives européennes « Habitats » et « Oiseaux ». Autrement dit lorsqu'on a un projet de gestion d'espace naturel, il nous faut parfois trouver d'autres outils de financement. C'est ainsi que le Plan Local Agri-Environnemental du Parc Naturel Régional de Millevaches en

Limousin, nous a permis de couper une plantation de Pins sylvestre de 2 ha, afin de faire réapparaître une lande sèche. Les travaux ont pris fin en octobre 2011 sur le site de Chabannes à Tarnac. Un bûcheronnage systématique des pins a été effectué, suivie d'une exportation totale des produits. Quatre cent stères ont ainsi été valorisés en bois énergie.



HISTOIRE D'UN CONTRAT NATURA 2000 : LA RESTAURATION DE LA TOURBIÈRE DU REBELLIER



C'est en 2008 que le Groupement Forestier Breuilh La Vergne, représenté par son gérant Unisiyva, s'engage dans un contrat Natura 2000 afin de restaurer la tourbière dont il est propriétaire. Passée la phase de montage du dossier de demande élaboré avec le Conservatoire, les opérations ont pu commencer fin 2009. Mis en œuvre par Unisiyva et réalisés par deux prestataires de service (M. Poulet et D. Thomas), les travaux ont permis de bûcheronner près de 8 ha et de poser 2300 m de clôture. De la même façon que la Tourbière du Chaumadour (présentée dans le bulletin Haute-Vézère info 2010), deux points de vue ont été dégagés à partir de la D979.

La gestion du site est aujourd'hui déléguée au CEN Limousin par une convention avec Unisiyva. A ce titre un pâturage est assuré par des vaches Highland, race rustique venue d'Ecosse. Arrivées dans le parc à la fin de l'hiver 2011, les 10 vaches de M. Migotti ont effectué un remarquable travail en poursuivant l'action de restauration : ces petits bovins aux poils longs mangent même la végétation sèche de l'année précédente !

Voilà une belle réussite pour la préservation et la valorisation des espaces naturels, renforcée par la collaboration de divers acteurs.



POURSUITE DE L'ACTION PÂTURAGE ITINERANT AU LONGEYROUX

Après quelques années de réflexion sur le projet, c'est en 2007 qu'un premier contrat Natura 2000 est signé afin de mettre en place un pâturage ovin itinérant sur le site. Porté par Races Ovines des Massifs (ROM) Sélection Section Limousine (anciennement UPRA), soutenu par le Conservatoire, et grâce à un groupement d'employeurs, l'outil Natura 2000 permet de financer la venue d'un berger pour mener le troupeau de brebis provenant d'exploitations locales. Chaque été depuis lors, les bêtes cheminent sur près de 38 ha de terrains, appartenant en majorité au CEN Limousin, mais aussi à l'ONF, au Syndicat pour la Promotion et la Préservation de la Tourbière du Longeyroux, à un particulier, et sur des sectionnaires de Celle.

Cinq ans plus tard, cette initiative originale est toujours un succès à divers points de vue. En effet, le pâturage joue un rôle indispensable dans le maintien des paysages, des zones naturelles et des espèces animales et végétales typiques du plateau, particulièrement sur des parcelles parfois difficiles d'accès et en manque d'entretien. En plus, cette opération qui a permis de rassembler des acteurs locaux autour d'une même idée, participe à la valorisation de notre patrimoine mais aussi au développement local. Le contrat étant à terme en fin d'année 2011, il est donc apparu évident de le renouveler. De nouvelles surfaces d'environ 9 ha vont même venir

s'ajouter. Pourtant nous devons faire face à l'aménagement des troupeaux de brebis sur le territoire. Il s'agit d'un problème bien connu mais qui devra trouver sa solution...



L'ÉVALUATION DES INCIDENCES, BIENTÔT EN PLACE SUR LES SITES NATURA 2000 CORREZIENS

Le réseau des sites Natura 2000 découle de deux Directives européennes, communément appelées « Habitats » pour l'une et « Oiseaux » pour l'autre. Pour leur mise en œuvre, la France a choisi une démarche consensuelle basée sur le volontariat des acteurs locaux, des propriétaires, des exploitants... Or, en ce qui concerne l'étude sur les incidences des projets et autres aménagements, cette transposition n'est pas en totale conformité avec les Directives. C'est pourquoi un dispositif simplifié a été mis en place afin de pallier ce manque. Il s'agira, pour les responsables d'opérations bien définies, de remplir un formulaire d'étude des incidences, obligatoire et disponible à la Direction Départementale du Travail. Ce document leur permettra de conclure sur l'absence ou non d'impact sur

les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000. Les opérations concernées sont les suivantes :

- celles étant déjà soumises à un régime d'autorisation ou de déclaration, inscrites sur une liste nationale et une liste locale n°1
- celles inscrites sur une liste locale n°2, en cours d'élaboration en Corrèze.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la DDT de la Corrèze, et/ou consulter son site internet :

<http://www.correze.equipement.gouv.fr>

Bulletin réalisé avec la participation financière de



Structure animatrice



Marie-Caroline MAHE
animatrice du site Natura 2000 Haute-Vézère
Le bourg - Saint-Merd-les-Oussines
Tel : 05 55 46 09 83

CEN Limousin
6 ruelle du theil
87510 SAINT-GENCE
Tél : 05 55 03 29 07
Fax : 05 55 03 29 30
mail : mcmah@conservatoirelimousin.com
site : www.conservatoirelimousin.com

Rédaction des articles :
M. LEFRANCOIS, P. SELIQUER

Crédit photo :
CEN Limousin

Directeur de la publication :
P. SELIQUER

Conception graphique et réalisation :
S. FOUETILLOU

PUBLICATION GRATUITE
Impression et diffusion à 1500 exemplaires